

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Attribution d'une subvention à
l'association Prévention routière –
Année 2023

Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

N°2963

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

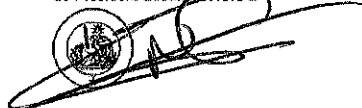
051-245100888-20230315-DEL202303152963-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les statuts de la communauté de communes de la Brie Champenoise, et les compétences exercées dans le domaine du transport scolaire,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par l'association Prévention routière, notamment en termes d'information et de prévention à destination des scolaires,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution de cette subvention, seront inscrits au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Prévention routière, au titre de l'année 2023.

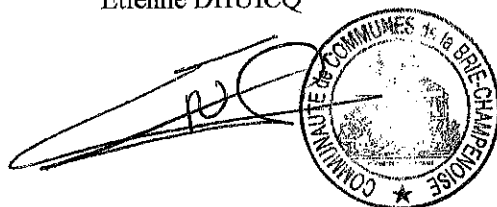
DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif général 2023.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget primitif 2023.

Pour extrait conforme,

Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Attribution des subventions aux
associations sportives et
culturelles – Année 2023

Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

N°2964

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230315-DEL202303152964-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

Mme Karine BOCQUET, étant trésorière de l'association Judo Club, elle ne participe ni aux débats, ni au vote.

VU l'avis favorable rendu par la commission culture et sport le 02 mars 2023, après étude des dossiers de demande de subvention, transmis par les associations du territoire,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par les associations pour la pratique et le développement du sport et des activités culturelles et de loisirs, sur le territoire,

CONSIDERANT la nécessité de soutenir plus étroitement certaines associations, au regard des difficultés de fonctionnement que la crise sanitaire a fait peser sur le secteur associatif,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions seront prévus au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations ci-après désignées, au titre de l'année 2023 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	800 €
BADMINTON CLUB	650 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	150 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	150 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	300 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	300 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT- MARGNY- VERDON	800 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	350 €
JUDO CLUB	1 300 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	720 €
LES REQUINS DU PETIT MORIN – AAPMA	300 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	200 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 200 €
TENNIS CLUB MONTMIRAIL	2 000 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	22 750 €

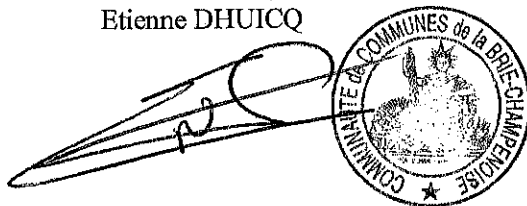
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'UNION MUSICALE, en plus de la subvention de fonctionnement annuelle pour l'achat d'un chariot de transport d'instruments.

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants, soit un total de 22 950 €, au budget primitif général 2023.

AUTORISE le Président à effectuer les versements, après le vote du budget 2023.

Pour extrait conforme,
Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Demande de subvention pour le
fonctionnement de l'Espace
Frances services – Année 2023

N°2965

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230315-DEL202303152965-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la charte nationale d'engagement France services,

VU labellisation, en date du 10 janvier 2012, de l'Espace France services de Montmirail, porté par la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

CONSIDERANT que les charges de fonctionnement de l'espace France services de Montmirail s'élève à 77 700 € pour l'année 2023, dont :

- Charges de personnel : 60 700 €
- Charges à caractère général : 17 000 €.

CONSIDERANT que la labellisation France services ouvre droit à une subvention de fonctionnement de l'Etat de 35 000 € par an,

APRES AVOIR DELIBERE,

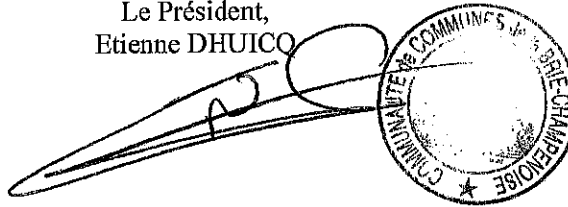
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de l'Etat à hauteur de 35 000 € pour le fonctionnement de l'Espace France services de Montmirail – année 2023.

AUTORISE le Président à signer tous documents dans le cadre de cette demande de subvention.

Pour extrait conforme,
Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Communauté Communes de la Brie Champenoise' and features a five-pointed star in the center. The text around the star reads 'COMMUNAUTES COMMUNALES de la BRIE CHAMPENOISE'.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Attribution d'une subvention au
CDAD de la Marne – Année 2023

N°2966

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

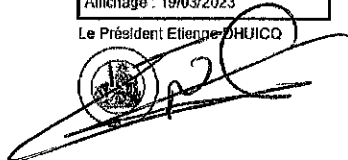
051-245100888-20230315-DEL202303152966-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la demande de subvention de fonctionnement faite par le conseil départemental de l'accès aux droits de la Marne (CDAD) pour l'année 2023,

CONSIDERANT que le CDAD piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit, et assure notamment les missions suivantes :

- L'inventaire des dispositifs existants en matière d'information juridique,
- La mise en place de Points d'accès au droit (PAD),
- La diffusion de bons de consultations juridiques gratuites au cabinet des avocats volontaires, sous conditions de ressources pour les simples consultations et sans aucune condition pour les victimes d'infractions pénales,
- la tenue de permanences (permanences d'information et d'orientation juridique pour les détenus, les mineurs...),
- la mise en place d'actions d'information et de formation en direction des acteurs de l'accès au droit du département,

- le développement des actions de conciliation et de médiation,
- la mise en place d'un numéro vert d'information,

CONSIDERANT que le CDAD a mis en place un partenariat avec l'Espace France services pour développer l'accès aux droits et permettre la diffusion des bons de consultation juridiques sur le territoire de la CCBC,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les missions du CDAD, et le partenariat avec l'Espace France services pour les usagers de la structure,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

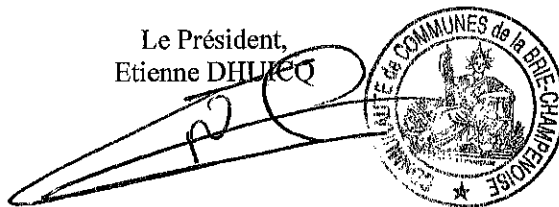
ATTRIBUE une subvention de 500 € au Conseil départemental de l'accès aux droits de la Marne, pour l'année 2023.

PRECISE que cette subvention sera inscrite en section de fonctionnement du budget général 2023.

AUTORISE le Président à effectuer à effectuer le versement de la subvention, après le vote du budget 2023.

Pour extrait conforme,
Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DHUREQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Attribution d'une subvention à
Familles Rurales – fédération
Marne, Service de mobilité
solidaire – Année 2023

Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

N°2967

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230315-DEL202303152967-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les statuts en vigueur de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, et sa compétence autorité organisatrice de la mobilité,

VU la convention de partenariat signée avec Familles rurales – fédération Marne, le 27 avril 2022,

CONSIDERANT que la Fédération Marne de Familles rurales a mis en place depuis l'automne 2018, un service de mobilité solidaire sur le territoire de la CCBC,

CONSIDERANT que ce service de mobilité solidaire entre dans le champ des compétences de la CCBC, et est de nature à favoriser l'insertion, la solidarité, et le lien social, en permettant à des administrés non véhiculés de se déplacer,

CONSIDERANT que la convention susvisée a pris fin le 31 décembre 2022 et qu'il est proposé de la renouveler, afin de garantir la continuité du service de mobilité solidaire sur le territoire de la CCBC,

CONSIDERANT que le soutien apporté par la CCBC, pour le financement de ce service, s'élève à 0,15 € par habitant, soit 1 155,90 € sur la base de 7 706 habitants,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention seront prévus au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à renouveler la convention de partenariat avec Familles rurales – fédération Marne, pour préciser les conditions de mise en œuvre du service de mobilité solidaire sur le territoire de la CCBC.

ATTRIBUE une subvention de 1 155,90 € à la Fédération Marne de Familles rurales, pour l'année 2023, au titre du service de mobilité solidaire mis en place sur le territoire de la CCBC.

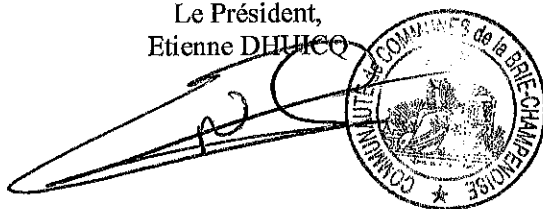
PRECISE que cette contribution sera inscrite en section de fonctionnement du budget général 2023.

AUTORISE le Président à effectuer à effectuer le versement de la subvention, après le vote du budget 2023.

Pour extrait conforme,

Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la délibération :
Attribution d'une subvention à
l'amicale des sapeurs-pompiers de
Montmirail - Année 2023

Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

N°2968

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

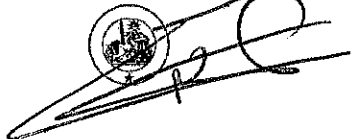
051-245100888-20230315-DEL202303152968-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la demande de subvention présentée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail pour l'année 2023,

CONSIDERANT que la CCBC exerce la compétence défense extérieure contre l'incendie, au titre de ses compétences facultatives,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les pompiers volontaires, dont l'engagement est indispensable à la sécurité des biens et des personnes, pour le territoire,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions sont prévus au budget primitif 2023,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avec 1 abstention et 33 voix pour,

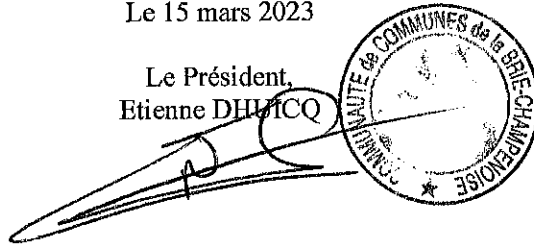
DECIDE d'attribuer une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail », au titre de l'année 2023, soit 1 600 € pour 40 pompiers actifs.

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023.

AUTORISE le Président à effectuer le versement, après le vote du budget 2023.

Pour extrait conforme,
Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DUBICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 15 mars 2023

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	34

Date de la convocation
8 mars 2023

Date de publication
20 mars 2023

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la délibération :
Débat d'orientations
budgétaires 2023

N°2969

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

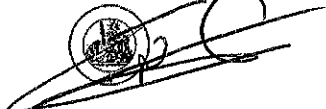
051-245100888-20230315-DEL202303152969-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 19/03/2023

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du huit mars deux-mille-vingt-trois, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le quinze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Myriam TINTURIER, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Frédéric GENDRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET, Mme Sandrine CLOMES remplacée par Mme Myriam TINTURIER, M. Stéphane CHAMPAGNE remplacé par M. Frédéric GENDRE.

Absents : M. Philippe MARCY excusé, Mme Florence PELLETIER, M. Sébastien VERDRU excusé, Mme Claudette BOUCHE, Mme Céline FAGOT, M. Yannick MATON excusé, M. Ludovic VAN WAESBERGE excusé.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport définissant les orientations budgétaires 2023, joint en annexe,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget,

APRES EXAMEN, DEBAT, ET DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avec 2 abstentions et 32 voix pour,

ADOpte le rapport sur les orientations budgétaires 2023.

VALIDE les orientations budgétaires proposées pour le budget général et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de la ZI de Mondant.

Pour extrait conforme,
Le 15 mars 2023

Le Président,
Etienne DELUCCO

